



sur cette question des finances, puisque la « reprise de la salle » a été refusée, il n'a pas été nécessaire de prendre la mesure la plus négative annoncée par la communauté, celle des 53 % d'augmentation de la fiscalité des ménages.

Mais on n'a pas non plus voté la hausse de 29 % estimée indispensable en l'absence des deux gros projets (salle et médiathèque). Sans doute cela sera-t-il nécessaire dans les prochains Conseils communautaires pour l'adoption du budget primitif 2015.

## EN CHIFFRES

# 8

Ce sont près de 8 millions d'euros, dont 3 apportés par le Conseil général des Landes, 1,3 par la Région Aquitaine, 550 000 euros par le Fonds national de développement du sport que devait coûter le projet. Le reste, 2,9 millions, restait à la charge du Cap de Gascogne. C'était un projet de salle de 2 200 places, au départ seulement à vocation sportive, mais au fur et à mesure de son évolution, les décideurs l'ont également destiné à l'usage des associations et d'organisation de spectacles.

# 2007

C'est avant même les élections municipales de 2008 que l'ancien maire avait fait voter par son Conseil municipal le projet de construire cette nouvelle salle. Un projet ensuite passé dans les mains de la communauté de communes, qui a pris cette compétence en mars 2012.

# 29 voix

Candidat à la présidence de l'intercommunalité, Marcel Pruet avait prévenu que l'une de ses premières délibérations de président serait d'abandonner la compétence de construction d'une salle à vocation sportive.

Les voix des 29 délégués se sont portées sur lui. Mais dans les mois qui ont suivi, les avis ont changé, puisque mercredi soir, 14 d'entre eux ont voté pour la salle.